

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 14 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2015.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Monique LENORMAND (à partir de 20 h 13), Evelyne DEVIERRE, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Sylvie MAYEUR, Patrick JEULIN, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON, Claudette MÉNARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Jacky DUPRÉ, pouvoir à Bernard MARIE-TRIDEAU
Claude ALBANESE, pouvoir à Stéphane RANALLETTA
Gwénaëlle GUÉLIN, pouvoir à Jacques LYS

ABSENTS : Pauline GROUSSET
Jean-Pierre GAUVRIT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel-Claude RENAULT

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 NOVEMBRE 2015**

Le compte-rendu est adopté l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n°2015-59 – Affaires générales – Démission d'un Adjoint au Maire :
détermination du nombre d'adjoints suite à vacance de poste.**

Par courrier des 18 et 19 novembre 2015, Mme Michèle MOREL a présenté sa démission de son poste de 1^{ère} Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale auprès du représentant de l'État, conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame la Sous-préfète de ROCHEFORT a accepté cette démission à compter du 1^{er} décembre 2015.

Conformément à l'article L270 du code électoral, les candidats suivants sur la liste électorale « Breuillet, l'avenir de tous », M. Mario BASQUEZ, Mme Jennifer JEULIN, M. André LAGACHE et Mme Yannick RAGUET ayant refusé de siéger au Conseil Municipal, M. Patrick JEULIN est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'opportunité de maintenir le nombre de poste d'Adjoints au Maire à six suite à la vacance d'un poste d'adjoint.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT et Diane BRÉJON), prend acte des dispositions précitées et décide de maintenir à six le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

Délibération n° 2015 / 60 – Affaires générales – Élection d'un (e) nouvel (le) Adjoint (e) au Maire.

Afin de pourvoir au poste d'adjoint devenu vacant, Monsieur le Maire propose d'élire un (e) nouvel (e) adjoint (e) qui prendra place au dernier rang des adjoints, les autres adjoints en place remontant d'un rang.

Le (s) candidat (s) déclaré (s) est (sont) : Sylvie MAYEUR

Il est procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	21
Nombre de suffrages déclarés blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Nombre de suffrages obtenus par Sylvie MAYEUR	17

Mme Sylvie MAYEUR est désignée Adjointe au Maire en qualité de sixième adjointe.

Les Adjoints au Maire en place remontent d'un rang.

Délibération n° 2015 / 61 – Affaires générales – Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014 / 33 du 5 juin 2014, le Conseil Municipal a déterminé les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués, conformément à l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de la réorganisation de la Municipalité suite au départ de Mme Michèle MOREL, il convient de modifier le tableau d'attribution des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués (remontée d'un rang des adjoints en place, désignation d'un nouveau 6^{ème} adjoint et suppression d'un poste de Conseiller Municipal Délégué).

Il est précisé que le montant des indemnités proposées est inférieur à l'enveloppe maximale autorisée de 5 398,07 € correspondant à l'addition :

- de l'indemnité maximale du Maire, soit 43 % de l'indice brut 1015 : 1 634,63 €
- et des indemnités des adjoints, soit 6 fois 16,50 % de l'indice brut 1015 : ... 3 763,44 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer au Maire, aux six Adjoints au Maire et aux trois Conseillers Municipaux Délégués, les indemnités de fonction suivantes :

FONCTION	NOM Prénom	INDEMNITÉ En % de l'indice 1015	MONTANT EN VALEUR Indice 1015 au 01.07.2010
Maire	LYS Jacques	37.04 %	1 408.06 €
1 ^{er} adjoint	BREUIL Stéphane	14.86 %	564.90 €
2 ^{ème} adjointe	RENAUD Monique	14.86 %	564.90 €
3 ^{ème} adjoint	DUPRÉ Jacky	14.86 %	564.90 €
4 ^{ème} adjointe	JEANPERT Christelle	14.86 %	564.90 €
5 ^{ème} adjoint	RENAULT Michel- Claude	14.86 %	564.90 €
6 ^{ème} adjointe	Sylvie MAYEUR	14.86 %	564.90 €
Conseiller Municipal Délégué	ALBANESE Claude	3.95 %	150.16 €
Conseiller Municipal Délégué	RANALLETTA Stéphane	3.95 %	150.16 €
Conseillère Municipale Déléguée	GUÉLIN Gwenaëlle	3.95 %	150.16 €
		138.04 %	5 247.94 €

Les indemnités entrent en vigueur à compter du 15 décembre 2015.

Délibération n° 2015 / 62 – Affaires générales – Modifications des commissions municipales.

Monsieur le Maire rappelle que Mme Michèle MOREL était membre des commissions « Budget-Finances » et « Acquisitions foncières – Droit d'Occupation des Sols – Urbanisme ». Il propose de modifier la composition desdites commissions.

Pour rappel composition actuelle :

- **Commission « Budget-Finances » :** Jacques LYS (Président), Stéphane BREUIL (Vice-président), Michel-Claude RENAULT, Christelle JEANPERT, Jacky DUPRÉ, Monique RENAUD, Diane BRÉJON, Dominique VAUVELLE, Jean-Pierre GAUVRIT.
- **Commission « Acquisitions foncières – Droit d'Occupation des Sols – Urbanisme » :** Jacques LYS (Président), Stéphane BREUIL (Vice-président), Michel-Claude RENAULT, Christelle JEANPERT, Jacky DUPRÉ, Monique RENAUD, Claude ALBANESE, Gwenaëlle GUÉLIN, Laurent LAMBROT, Véronique BESNIER, Jean-Pierre GAUVRIT.

Nouveaux membres :

- **Commission « Budget-Finances » :** Claudette MÉNARD
- **Commission « Acquisitions foncières – Droit d'Occupation des Sols – Urbanisme » :** Sylvie MAYEUR

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la modification des commissions municipales telle que présentée.

Délibération n° 2015 / 63 – Intercommunalité – Désignation des membres constituant les commissions de travail et de réflexion de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Mme Michèle MOREL participait aux travaux de trois commissions de travail et de réflexion à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :

- « Eau », en qualité de suppléante,
- « Gens du Voyage », en qualité de suppléante,
- « Logement – Droit des sols et Programme Local de l'Habitat » en qualité de titulaire.

Il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de la commune à chacune de ces commissions.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, désigne au sein des commissions de travail et de réflexion à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique les représentants suivants :

- **Commission « Eau »** : Christelle JEANPERT, en qualité de suppléante (à l'unanimité des membres présents et représentés).
- **Commission « Gens du Voyage »** : Stéphane RANALLETTA, en qualité de suppléant (à l'unanimité des membres présents et représentés).
- **Commission « Logement – Droit des sols et Programme Local de l'Habitat »** : Claudette MÉNARD, en qualité de titulaire.

Détail des votes :

21 votants :

- Claudette MÉNARD : 17 voix
- Véronique BESNIER : 4 voix

Délibération n° 2015 / 64 – Intercommunalité – Présentation du rapport annuel d'activité 2014 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) doit présenter chaque année un rapport sur ses activités à destination des élus et des usagers. Les Maires des communes membres de l'E.P.C.I. doivent présenter ce rapport à leur conseil municipal avant le 31 décembre de l'année suivante.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2014 de la CARA :

- La CARA : un territoire, une organisation
 - 34 communes / 79 441 habitants
 - Bureau communautaire composé de 1 Président et de 13 Vice-présidents
 - Conseil Communautaire composé de 73 délégués communaux
- La CARA améliore le quotidien
 - Aménagement du territoire
 - Service instructeur des autorisations du droit des sols (23 communes)
 - Réalisation du Document d'Aménagement Commercial, instrument de planification et de régulation de l'activité commerciale ; il définit des localisations préférentielles pour l'implantation des futures activités commerciales.
 - Les chantiers de la CARA : réalisations achevées en 2014
 - Réhabilitation de l'ancienne décharge de la Guilleterie de La Tremblade,
 - Rénovation de la salle Jean Riondet de la CARA,

- Aménagement du parc d'activité économique de La Roue 2 à Saujon,
- Aménagement de bureaux pour le service politique de la ville.
- Transports :
 - Travaux du futur pôle intermodal de la gare de Royan
 - Modernisation du réseau CARABUS
- Équilibre social de l'habitat
 - Élaboration du 2^{ème} PLH
 - Financement du logement social
- Politique de la Ville
 - Autour de 4 axes : petite enfance – enfance ; jeunesse ; prévention et médiation sociale ; insertion
- Gens du voyage
 - Création, aménagement et gestion des aires d'accueil permanent
 - Gestion des aires de passage
- Sécurité des zones de baignade
 - 22 postes
 - 125 sauveteurs
 - 1000 interventions – aucune noyade sur la période de surveillance
- La CARA protège l'environnement
 - Collecte, traitement et valorisation des déchets (cf. rapport détaillé)
 - Développement durable
 - Plan Climat Énergie (plan d'actions 2013-2018)
 - Conseil et informations sur l'énergie
 - Plan plage territorial
 - Natura 2000
 - Gestion des espaces naturels sensibles
 - Assainissement (cf. rapport présenté au conseil municipal du 22.10.2015)
- La CARA développe
 - Développement économique
 - Aménagement de la zone d'activité de La Roue 2 à Saujon
 - Organisation du salon de l'entrepreneur
 - Étude stratégique sur l'économie résidentielle du territoire
 - Étude d'opportunité et de faisabilité d'une pépinière d'entreprises
 - Développement agricole, ostréicole
 - Promouvoir et valoriser les produits locaux de qualité
 - Études prospectives et politiques contractuelles
 - Contrat de plan État-Région
 - Le programme LEADER 2015-2020
- La CARA divertit
 - Culture
 - Jeudis musicaux
 - Sentier des Arts
 - Soutien aux manifestations

- Patrimoine
 - Tourisme et nautisme
- Rapport financier
 - Compte administratif 2014 :
 - Excédent de fonctionnement 24.02 M €
 - Excédent d'investissement 7.75 M €
 - Ressources humaines
 - 158 agents dont 151 sur un emploi permanent

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'année 2014.

Délibération n° 2015 / 65 - Intercommunalité – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – année 2014.

(Rapporteur : Monique RENAUD)

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) exerce la compétence « Collecte et Traitement des déchets » sur les 34 communes de son territoire. À ce titre et dans le cadre du renforcement de la transparence et de la bonne information des élus et des usagers, la CARA se doit d'établir chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ce service public.

Les Maires des communes membres de l'E.P.C.I. doivent présenter ce rapport à leur conseil municipal avant le 31 décembre de l'année suivant l'exercice.

1 - Déchets ménagers

- Collecte des ordures ménagères
 - 30 245 tonnes collectées en porte à porte
 - Relative stabilité depuis 2010 avec une moyenne de 30 300 tonnes par an
 - 29 % du tonnage collecté sur les mois de juillet et août
- Collecte des déchets recyclables
 - 5 956 tonnes collectées en porte à porte
 - Relative stabilité depuis 2007 avec une moyenne de 5 900 tonnes par an
 - 22 % du tonnage collecté sur les mois de juillet et août
- Collecte des déchets verts
 - Collecte en porte à porte sur 15 communes
 - 3 595 tonnes collectées
 - Diminution constante depuis 2007
- Collecte du verre
 - Collecte en apport volontaire
 - 4 288 tonnes collectées
 - Relative stabilité depuis 2008 avec une moyenne de 4 380 tonnes par an
 - 32 % du tonnage collecté sur les mois de juillet et août

- Les déchets en déchèteries
 - 34 289 tonnes collectées
 - + 7.72 % par rapport à 2013
 - 3 principaux déchets : déchets verts 49%, gravats 22%, tout-venant 21 %

2 - Déchets des professionnels

- déchets assimilés à des ordures ménagères :
 - 1 731 conventions de redevance spéciale signées au 31/12/2014
 - recettes perçues : 1 582 526 €
- déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air
 - 117 établissements adhérent à la redevance hôtellerie de plein air
 - 2 388 tonnes d'ordures ménagères collectées
 - recettes perçues : 516 757.20 €
- déchèterie artisanale
 - 8 197 tonnes collectées
 - 3 principales catégories : gravats 41%, déchets verts 28%, tout-venant 21%
 - recettes perçues 457 515.37 €

3 – Traitement des déchets

- ordures ménagères
 - compétence du SIL
 - enfouissement à Clérac 76 %
 - incinération à Echillais 24 %
- déchets recyclables
 - 3 principaux matériaux : papier 48 %, cartonnettes 17.7 %, plastiques 11.4 %
 - taux de refus 18.43 % amélioration par rapport à 2013 (20.10 %)

Le pôle « Écologie Urbaine » est composé de 30 agents. Les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 16.5 millions d'euros. Les recettes proviennent de la TEOM (74%), des redevances (14%), des reprises de matériaux (13%).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'année 2014.

Délibération n° 2015 / 66 – Finances – Décision modificative de crédits.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

La commission « Budget-Finances », réunie le 26 novembre 2015, a étudié une décision modificative de crédits relative à l'inscription de crédits au niveau des charges financières liées aux emprunts et des dépenses de personnel.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de modifier le budget primitif pour inscrire les crédits nécessaires.

Budget principal – section investissement

Objet	Montant
DÉPENSES	
1641 – Emprunt en euros	+ 8 100 €
2315 – Travaux	- 8 100 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0 €

Budget principal – section fonctionnement

Objet	Montant
DÉPENSES	
022 – Dépenses imprévues	- 50 000 €
6068 – Autres fournitures	- 6 500 €
64111 – Rémunérations	+ 48 000 €
668 – Autres charges financières	+ 8 500 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €

Vu l'avis de la commission « Budget-Finances » réunie le 26 novembre 2015,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits sur le budget principal telles que présentée.

Délibération n° 2015 / 67 – Finances – Tarifs publics 2016.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

La commission « Budget-Finances », réunie le 26 novembre 2015, a étudié les tarifs publics pour l'année 2016.

La commission a émis un avis favorable à une hausse des tarifs de 1,5 %, hormis pour les tarifs relatifs à la Salle des Fêtes Municipale et à l'Espace Jeunes.

Vu l'avis de la commission « Budget-Finances » réunie le 26 novembre 2015,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs publics pour l'année 2016, tels que présentés dans le document annexé à la délibération.

Délibération n° 2015 / 68 – Finances – Taxe de séjour 2016.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

La commission « Budget-Finances », réunie le 26 novembre 2015, a étudié la taxe de séjour pour l'année 2016 conformément aux modifications apportées par la loi de finances pour l'année 2015.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que la taxe de séjour a été instituée en 1997 sur la commune et qu'elle s'applique du 1^{er} juillet au 31 août au tarif de 0,20 € par personne et par nuitée.

Il convient de déterminer pour l'année 2016 :

- la durée de perception,
- le tarif par catégorie d'hébergements,
- la date limite de versement.

Il est précisé que sont exonérés :

- les personnes mineures,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.

Vu l'avis de la commission « Budget-Finances » réunie le 26 novembre 2015,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions suivantes :

- une durée de perception fixée du 15 juin au 15 septembre,
- un tarif unique de 0,50 € la nuitée, par personne,
- une date limite de versement fixée au 31 octobre de l'année considérée.

Délibération n° 2015 / 69 – Personnel – Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en augmentant le temps de travail hebdomadaire de l'agent chargé de la médiathèque afin de répondre à l'élargissement des horaires d'ouverture.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder à la modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2016, en augmentant le temps de travail hebdomadaire d'un Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe de 17 h 30 à 24 h 30.

Délibération n° 2015 / 70 – Patrimoine – Acquisition foncière – parcelle D 1551 : modification de la délibération n° 2015 / 50 du 22 octobre 2015.

Par délibération n° 2015 / 50 du 22 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 1551 située 3 route de l'Église, appartenant en indivision à Mesdames GABORIT Catherine épouse FRADIN et GABORIT Isabelle épouse BOULOUX, d'une superficie de 578 m² et au prix de 77 452,00 €.

Compte tenu du fait que les vendeurs de ladite parcelle sont imposables au titre de la plus-value immobilière, la vente devra faire l'objet d'un acte notarié et non d'un acte administratif.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- charge l'étude notariale de Maître Olivier RIVIÈRE de Pont l'Abbé d'Arnoult de rédiger l'acte de vente,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié,
- dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Délibération n° 2015 / 71 – Patrimoine – Intégration de parcelles du domaine privé communal au domaine public.

Monsieur le Maire propose d'intégrer au domaine public communal des parcelles appartenant au domaine privé communal.

Les parcelles concernées sont répertoriées dans le document annexé à la présente délibération, et ont été soumises à la commission « Droit d'Occupation des Sols » du 9 décembre 2015.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégration au domaine public communal des parcelles du domaine privé communal répertoriées dans le document annexé à la délibération et autorise Monsieur le Maire à en informer les services du Cadastre.

Délibération n° 2015 / 72 – Patrimoine – Acquisition foncière d'une partie de la parcelle D 2955.

La commission « Budget – Finances », réunie le 26 octobre 2015, a étudié la possibilité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section D n° 2955 appartenant à M. Francis GAILLIER, sise 4 route de l'Église.

Il s'agirait pour la commune d'acquérir une bande de terrain de 15,37 mètres de long et de 2 mètres de large, en vue de créer, à l'avenir, une voie de circulation en sens unique entre « *Le Clos du Prieuré* » et la parcelle communale située à l'arrière.

Le propriétaire propose un prix de 135 € le m², la commune prenant en charge le bornage, le branchement au réseau d'assainissement et le report de la clôture.

Vu l'avis de la commission « Budget-Finances » réunie le 26 novembre 2015,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section D n° 2955 (bande de terrain de 15,37 mètres de long sur 2 mètres de large) appartenant à M. Francis GAILLIER, sise 4 route de l'Église, pour un montant de 4 185,00 €,
- approuve la prise en charge par la commune des frais de bornage, du branchement au réseau d'assainissement et des travaux de report de la clôture existante,
- désigne M. Stéphane BREUIL, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir.

Séance levée à 22 h 20
Affichage le 18/12/2015

Le Maire,
Jacques LYS

